



**Direction départementale
de la Protection des Populations
de la Sarthe**

OBJET : Arrêté Préfectoral n° 2013360-0004 du 26 décembre 2013 relatif à la liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens.

Le Préfet de la Sarthe,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le Code Rural articles L 211-14-1 et D211-3-1 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du Code Rural ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 18 février 2013, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant Monsieur Christophe MOURRIERAS, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013073-008 du 26 mars 2013 portant délégation de signature de Monsieur Pascal LELARGE, Préfet de la Sarthe, à Monsieur Christophe MOURRIERAS, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Sarthe ;

Considérant les instructions du ministère de l'intérieur NOR/INT/O/07/00054/C du 03 mai 2007 et NOR/INT/D/07/30042/J du 30 août 2007 ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des vétérinaires de la Sarthe inscrits sur le département et chargés de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L 211-14-1 du code rural, est fixée en annexe du présent arrêté préfectoral.

Article 2 : En l'absence de vétérinaire susceptible de conduire l'évaluation comportementale dans le département, il peut être recouru à un vétérinaire inscrit sur la liste établie par la Préfecture d'un département limitrophe.

Article 3 : L'arrêté Préfectoral n° 09-4426 du 10 septembre 2009 relatif à la liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens est abrogé.

Article 4 : Délai et voies de recours : la présente décision ne peut être déférée qu'auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Sarthe, les maires du département de la Sarthe, la Directrice départementale des services vétérinaires, le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de la Sarthe, le Directeur départemental de la sécurité publique de la Sarthe, l'Ordre régional des vétérinaires, les vétérinaires du département de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le portail des collectivités territoriales et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet, par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations,


Christophe MOURRIERAS

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2013360-0004 du 26 décembre 2013
Liste modifiée le 17 décembre 2014

Liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens visés
à l'article L211-14-1 du code rural dans le département de la Sarthe

| IDENTITE | ADRESSE PROFESSIONNELLE | DATE D'OBTENTION DU DIPLOME DE VETERINAIRE | QUALIFICATION RECONNUE PAR L'ORDRE DES VETERINAIRES |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| FRAIMAN Guillaume | 6 bis, boulevard de Montréal 72200 LA FLECHE | 1988 | EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens - 23.24/03/2009 |
| TOURNADRE Philippe | 25, avenue de Tours 72500 CHATEAU DU LOIR | 1987 | EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens - 12/2008 |
| DELHAYE-DE BISSCHOP Emmanuelle | 2, rue Saint Michel 72160 THORIGNE SUR DUE | 1981 | AFVAC - Les chiens dangereux - 13.14/10/2008 |
| BOUCHON Jean-Louis | 7, rue Michel Beaufils 72160 CONNERRE | 1975 | ----- |
| VAILLANT Gil | 1, rue Soliers 72460 SAVIGNE L'EVEQUE | 1979 | AFVAC - Les chiens dangereux - Orléans 05/2008 |
| ROUANET Nicolas | 2, bis route de Brette les Pins 72250 PARIGNE L'EVEQUE | 1999 | ----- |
| | 40, rue Léon Aubert 72150 LE GRAND LUCE | | |
| ARZUL Virginie | Clinique Vétérinaire du Lac 45, avenue du Général de Gaulle 72400 LA FERTE BERNARD | 1998 | AFVAC - Les chiens dangereux - Orléans 05/2008 |
| TREVILLY Dominique | Rue de Navarre 72600 MAMERS | 1969 | ----- |
| SCHMITT-VAN DE LEEMPUT Ellen | 1, rue Pasteur 53700 VILLAINES LA JUHEL | 1994 | ----- |
| ZEPPA Philippe | 167, avenue Nationale 72230 ARNAGE | 1991 | ----- |
| GRESSIER Boris | ZA de la Bodinière 72210 ROEZE SUR SARTHE | 1996 | Evaluation des chiens dangereux - 14.15/12/2008 |
| DEMETS Georges | 9, boulevard du Fromenteau 72510 MANSIGNE | 1979 | EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens - 23.24/03/2009 |
| DELCOURT Madeleine | Clinique Vétérinaire du Fresne 25, voie de la Guiternière ZI du Fresne 53170 MESLAY DU MAINE | 2001 | Rennes - Evaluation de la dangerosité des chiens - 13.14/10/2008 |
| FAVRE Camille | 5, avenue Charles de Gaulle 72300 SABLE SUR SARTHE | 1988 | Evaluation comportementale des chiens dangereux - 29.30/06/2009 |

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2013360-0004 du 26 décembre 2013
Liste modifiée le 17 décembre 2014

Liste des vétérinaires chargés de l'évaluation comportementale des chiens visés
à l'article L211-14-1 du code rural dans le département de la Sarthe

| IDENTITE | ADRESSE PROFESSIONNELLE | DATE D'OBTENTION DU DIPLOME DE VETERINAIRE | QUALIFICATION RECONNUE PAR L'ORDRE DES VETERINAIRES |
|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| RAUX-MUSSET Sylvia | Clinique Vétérinaire du Londeau 9, rue du Pont de Londeau 61000 CERISE | 1999 | EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens - 11/2008 |
| PLESSY Christophe | Clinique Vétérinaire du Moulin à Vent Rue du Moulin à Vent 61250 CONDE SUR SARTHE | 1993 | AFVAC « Les chiens dangereux » - 10/2008 |
| CHALIGNE Marc | Clinique Vétérinaire 29, Ter Avenue de Verdun 72200 LA FLECHE | 1990 | EPU - Evaluation de la dangerosité des chiens - 11/2009 |
| SIMONET Jérôme | Clinique Vétérinaire 21, rue du Mans 72220 ECOMMOY | 1998 | AFVAC « Les chiens dangereux » - 11/2009 |
| DEBILLOT Jérôme | Clinique Vétérinaire 1, rue Léo Délibes 72340 LA CHARTRE SUR LE LOIR | 2009 | Evaluation comportementale - Risques liés aux chiens dits « dangereux » - 14.15/12/2009 |

P/La Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Sarthe,


Christophe MOURRIERAS